

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 octobre 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre des opérations de développement social urbain du quartier Bel Air à Saint Priest, le réaménagement du square Jules Ferry, situé à proximité du quartier d'habitat social Bel Air 1, fait partie intégrante de la requalification du secteur.

Il s'agit de créer un espace public sur le terrain disponible à l'angle des rues Jules Ferry et Cordière, en face du square existant de l'autre côté de la rue.

L'opération réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Priest est évaluée à 350 000 F TTC.

La communauté urbaine de Lyon pourrait participer à cette action à hauteur de 100 000 F nets de taxes.

Le plan de financement de l'opération serait alors le suivant :

- Etat	100 000 F
- Communauté urbaine	100 000 F
- commune de Saint Priest	150 000 F

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** le versement d'une participation de 100 000 F nets de taxes, à la commune de Saint Priest, pour l'aménagement du square Jules Ferry.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention afférente.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 657 140 - fonction 66 - opération 0059.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,